



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg, le 31 mars 2016

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Le cours « Vie et Société » sera introduit à la rentrée 2016-2017 au niveau de l'enseignement secondaire et secondaire technique et au niveau de l'enseignement fondamental pour la rentrée 2017-2018. Dans ce contexte, le Ministre a assuré qu' « aucun des 200 enseignants du cours d'instruction religieuse de l'enseignement fondamental ne serait oublié ».

Afin de pouvoir accéder à une seconde voie de formation à l'Université de Luxembourg, les enseignants du cours d'instruction religieuse et les chargés de l'enseignement fondamental devront d'abord effectuer une formation en cours d'emploi de 120 heures à l'IFEN, condition sine qua non pour, soit accéder à la réserve de suppléants, soit pour s'inscrire à une formation en cours d'emploi à l'Université du Luxembourg pour obtenir un bachelor en sciences de l'éducation et accéder à la fonction d'instituteur.

Or, d'après nos informations, l'IFEN aurait des problèmes à organiser cette formation de 120 heures, ce qui pourrait avoir comme conséquence que toutes les personnes concernées se verraient refuser l'accès à la formation de l'Université pour la rentrée scolaire en automne.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

- Monsieur le Ministre peut-il nous confirmer cette information ?
- Dans l'affirmative, quelle est la raison pour laquelle cette formation obligatoire de 120 heures ne peut être offerte actuellement ?
- Comment le Ministre entend-il remédier au problème qui se posera en automne pour les personnes auxquelles l'accès à l'université sera refusé?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'FH' with a horizontal line above the letters.

Françoise Hetto

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line with several horizontal strokes crossing it.

Martine Hansen

Députées



Luxembourg, le 6 mai 2016

Monsieur le Président de la Chambre des
Députés
19, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Réponse du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire N° 1968 des Députées Martine Hansen et Françoise Hetto

En réponse à la question parlementaire des honorables députées concernant les secondes voies de formations proposées aux enseignants d'instruction religieuse de l'enseignement fondamental, nous pouvons vous communiquer les informations suivantes :

Votre information selon laquelle toutes les personnes concernées se verraient refuser l'accès à la formation de l'Université pour la rentrée scolaire en automne est incorrecte.

La formation universitaire en cours d'emploi pour le Bachelor en Sciences de l'Éducation (BScE) à l'attention des enseignants de religion concernés sera organisée à partir de la rentrée académique 2016-2017.

L'Université du Luxembourg ([Uni.lu](http://uni.lu)) vient de finaliser ce projet et les détails ont été publiés sur son site sous : <http://bsce.uni.lu/track2>

Le document téléchargeable sur cette page informe entre autres sur les principales conditions d'admission à ces études menant au Bachelor en Sciences de l'Éducation, c'est-à-dire :

- cinq ans d'expérience d'enseignement à temps plein ; 108 ECTS sont mis en compte pour l'expérience professionnelle,
- avoir réussi l'examen d'admission au BScE,
- être détenteur d'un contrat d'enseignant équivalent à un mi-temps au minimum,
- soit être membre de la réserve nationale des suppléants, soit passer une procédure de validation des acquis de l'expérience professionnelle pour acquérir les 12 ECTS correspondant à la formation menant à la réserve des suppléants.

L'examen d'admission aura lieu le 12 juillet 2016. Des exemples de questions sont disponibles sous : admission / exemples du test :

<http://bsce.assessment.lu/admission/welcomePage.html>

Le délai d'inscription est fixé au 13 mai 2016.

Les enseignants ont été contactés personnellement par les services du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, ainsi que les membres de leur représentation syndicale ALERF et l'Archevêché. En outre, ils ont été invités à assister à une session d'information le 27 avril 2016 qui s'est déroulée au site Belval.

A handwritten signature in black ink, consisting of a long, sweeping horizontal stroke on the left that curves upwards and then loops back down to the right, ending in a small flourish.

Claude Meisch
Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse